



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stagiaires

Question écrite n° 112572

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes au sujet de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Il désire connaître ses intentions dans le cadre du budget 2007.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la diminution des budgets 2007 consacrés à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes est sensible à la préoccupation de M. Francis Saint-Léger. Il tient néanmoins à préciser qu'un effort important a été effectué au cours de l'exercice précédent pour compléter la ligne de crédit de rémunération des stagiaires afin d'assurer la poursuite des actions engagées grâce aux redéploiements désormais autorisés par les dispositions de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative à la loi de finances. S'agissant plus particulièrement des dispositifs d'insertion des publics spécifiques dont bénéficient les travailleurs handicapés, les services de l'emploi participent ensemble à la mise en oeuvre des solutions permettant de garantir leur accompagnement et leur réinsertion. Le ministre délégué a donc décidé, par redéploiement interne, d'abonder la ligne de crédits affectés à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, pour les amener au niveau des dépenses 2006.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112572

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12875

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3960